

COMMUNE DE BRIORD
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIORD
en date du 09 mars 2021

La réunion a débuté à 18h15 sous la présidence du Maire, M Patrick Blanc

Conseillers présents :

Merle Serge: 1^{er} adjoint ; Curtet Gaëlle: 2^{ème} adjoint ; Saint-Pol-Hugoo Stéphane: 3^{ème} adjoint ;
Alonzi Florian ; Becfevre Sarah; Christin Ludovic ; Grozel Madly ; Lagrut Sylvain; Lambert Aurélien ; Menaldo
Céline ; Morin Chloé ; Salles Marjorie ; Schmitz Fabien
;

Conseillers absents :

Gaëlle Thomet, excusée, donne pouvoir à Becfevre Sarah

Secrétaire de séance : Le conseil municipal désigne Madame Madly Grozel et Monsieur Stéphane Saint-Pol-Hugoo en tant que secrétaires de séance.

La séance est publique

Affaire 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion

Les membres présents, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 25 février 2021.

Affaire 2 : Délibération pour modification de la délégation de pouvoir au maire au 16^{ème} de l'article 2

Monsieur le maire indique que le 16^{ème} de l'article 2, des délégations de pouvoir accordées au maire par le conseil municipal ne précisait les cas d'exercice de cette délégation dans la version ci-dessous :

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus.

La nouvelle version est :

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, portant sur tous les domaines et juridictions dans lesquels la commune peut être amenée en justice, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

Les membres présents, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité ces délégations

Affaire 3 : Création d'une commission générale

Monsieur le Maire propose la création d'une commission générale composée de l'ensemble des conseillers afin de pouvoir mener des travaux préparatoires sur des sujets généraux non affectés aux commissions existantes.

Les membres présents, après en avoir délibéré et approuvé à la majorité de 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention, décide de la création d'une commission générale.

Affaire 4 : Approbation du règlement intérieur

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller a été destinataire du projet de règlement intérieur. La commission finances et juridiques a rendu un avis favorable lors de sa réunion du 3 mars 2021. Marjorie Salles signale sa déception sur le fait qu'il y aura moins de débats avec l'application de ce règlement. Monsieur le Maire

répond que les commissions ne donnent qu'un avis et qu'il y aura toujours des débats mais que ce règlement intérieur instituera des règles dans la conduite des débats.

Les membres présents, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité ce règlement.

Affaire 5 : Convention de portage foncier et convention de mise de tènement entre la commune de Briord et l'EPD de l'Ain.

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller a été destinataire du projet de convention de portage foncier et du projet de convention de mise à disposition de tènement immobilier sis "15, Chemin des Brotteaux" à Briord.

La commission finances et juridiques a rendu un avis favorable lors de sa réunion du 3 mars 2021.

Les membres présents, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité :

- les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition du tènement immobilier sis "15 Chemin des Brotteaux" à Briord situé sur les parcelles cadastrées Section E n°3336, 1593, 1594 et 1597.
- le mode de portage de l'opération et les modalités financières proposées par l'EPF de l'Ain dans ses modalités d'intervention

Ils autorisent monsieur le Maire de signer tous actes et conventions nécessaires se rapportant à ce dossier.

Ils approuvent la convention de mise à disposition.

Affaire 6 : Délibération pour création de pistes et travaux d'infrastructures par l'ONF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que le responsable de l'ONF propose de faire réaliser des travaux d'infrastructures pour la création de pistes permettant aux affouagistes d'accéder aux zones de coupes de bois. Ces pistes peuvent aussi servir de sentier de promenade.

Le coût des travaux est de 6500,00 € et il est subventionnable à 50% du montant total dans la limite de 5000,00 € de facturation. La subvention sera de 2500,00 €.

Les membres présents, après en avoir délibéré, approuvent le financement de ces travaux et autorisent le maire à solliciter une subvention de 2500,00 € auprès du Conseil Départemental.

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance à 18h48

Briord, le 15 mars 2021

Le Maire,
Patrick BLANC